



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



MIDI-PYRENEES

Accord de partenariat

Entre d'une part,

le ministère de l'Education nationale, académie de Toulouse, représenté par Madame Hélène Bernard, agissant en qualité de rectrice de l'académie de Toulouse, chancelière des Universités, place Saint Jacques, 31073 Toulouse cedex,

et

d'autre part,

l'Association Française pour le Développement de l'Enseignement Technique – AFDET – association déclarée en préfecture de Paris sous le numéro 1/ 0266 en date du 10 juillet 1902, représentée par Monsieur Etienne Bessac agissant en qualité de président, 178 rue du Temple 75003 Paris et Monsieur Simon Bressolles agissant en qualité de président de la section territoriale AFDET Midi-Pyrénées, 3 place Guy Hersant BP 74184 31031 Toulouse Cedex

PREAMBULE

L'association dite "Association Française pour le Développement de l'Enseignement Technique" (AFDET), fondée en 1902, à Paris - reconnue d'utilité publique par décret du 22 janvier 1936 – agréée comme association éducative complémentaire de l'enseignement public et liée par convention avec le ministère de l'Education nationale depuis 2002, a pour objectifs le perfectionnement et le développement des enseignements technologiques et professionnels, de l'information pour l'orientation et de la formation continue dans le cadre de l'Éducation permanente.

Dans ce but, elle s'appuie sur un partenariat entre les divers milieux économiques, d'une part, et les institutions de formation d'autre part, en vue d'une meilleure information et insertion sociale et professionnelle des jeunes et des salariés.

Raisons du partenariat

Considérant l'AFDET comme ressource pour le système éducatif et les objectifs poursuivis par celle-ci :

- La promotion de l'enseignement technique sous toutes ses composantes ; technologiques, professionnelles, à la fois sous statut scolaire, sous statut d'apprentissage, en formation initiale et continue,
- le rapprochement entre l'école et les entreprises,
- l'information des collégiens, lycéens et étudiants sur les métiers, les carrières et le recrutement,
- la transmission de la connaissance des métiers et leurs évolutions.
- l'information et l'animation des C.E.T. dans le cadre de leur mission,
- la découverte de l'entreprise au profit des prescripteurs de l'orientation.

Considérant les objectifs de l'académie de Toulouse et notamment :

- Le développement de l'information sur les métiers et les carrières,
 - dans le cadre de l'éducation à l'orientation des élèves des classes de troisième et notamment les classes de découverte professionnelle option trois heures hebdomadaires ou prépa pro,
 - dans le cadre de la formation tout au long de la vie,
- l'accueil et l'insertion professionnelle des jeunes lycéens et étudiants par des stages ou périodes de formation en milieu professionnel,
- le développement de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE),
- le développement des lycées des Métiers.
- le développement des actions conduites par la mission académique école entreprise et les Comités Locaux École Entreprise (CLEE).

Considérant la nécessité de développer les rapprochements entre l'école et l'environnement économique,

Les parties signataires conviennent ce qui suit :

Article 1– Animation des Conseillers de l'Enseignement Technologique (CET)

Les Conseillers sont des collaborateurs bénévoles de l'Education nationale, chargés d'une mission de liaison et d'information entre les branches professionnelles, l'administration de l'Education nationale et les établissements d'enseignement général, professionnel et technologique. A ce titre, ils sont des acteurs privilégiés de toutes les mesures visant à rapprocher le système éducatif de son environnement économique.

En lien avec la Délégation Académique aux Formations Professionnelles Initiales et Continue (DAFPIC) l'AFDET MIP participe à l'information des CET et met en place pour cela des animations territoriales visant à les informer sur les missions qui leurs sont confiées au niveau national et académique.

Article 2 - Information et Orientation

Dans le cadre de l'éducation à l'orientation des jeunes par la découverte des métiers et des entreprises, les CET et les professionnels adhérents à l'AFDET sont des interlocuteurs, des chefs d'établissement, des enseignants, du Service Académique d'Information et d'Orientation, des centres d'information et d'orientation (CIO), des Comités Locaux École Entreprise (CLEE) ;

En appui de ces établissements, l'AFDET Midi-Pyrénées :

- participe activement en tant que de besoin à l'organisation de manifestations destinées à informer les élèves et leur famille, les lycéens et étudiants, tels que :

- les Missions Itinérantes,
- les Contrats de Partenariat, en lien avec l'UIMM
- les Stages Professeurs Industrie,
- les forums des métiers et des formations,
- le salon Info-Sup,
- les forums emploi,

en partenariat avec les branches professionnelles concernées.

- est associée étroitement à l'organisation de la semaine nationale École Entreprise par la valorisation des pratiques d'orientation et l'action académique de « raconte moi l'entreprise » pour laquelle l'AFDET Midi-Pyrénées et un partenaire.
- Contribue à la valorisation des parcours scolaires d'élèves méritants ayant aboutis à une insertion sociale et professionnelle remarquable.

Article 3 - Reconnaissance et certification

1 - Les examens dans le cadre de l'obtention de diplômes de l'Éducation Nationale

Dans le cadre des examens (CAP, BAC Pro, BTS...) l'AFDET Midi Pyrénées :

- apporte son aide à la DAFPIC, en appui à l'Inspecteur de l'Éducation Nationale (IEN) de spécialité, pour identifier le CET compétent au regard du jury concerné.
- est l'interlocuteur de l'académie et des Directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN).

2 - La Validation des Acquis de l'Expérience

En tant qu'expert, les CET membres de l'AFDET et les professionnels, sont sollicités pour participer aux jurys constitués pour la VAE. Ils sont à ce titre les interlocuteurs de la Division des Examens du Rectorat.

Des actions de formation « expert V.A.E », au bénéfice des C.E.T., sont conjointement organisées par l'AFDET Midi-Pyrénées et les services du Rectorat (DAFPIC, Corps d'Inspection, Dispositif Académique de Validation des Acquis).

Article 4 - Participation à la formation des jeunes et à la vie des établissements

Dans ce domaine, l'AFDET Midi Pyrénées et en particulier les CET et les professionnels adhérents, sont les interlocuteurs des chefs d'établissement, des chefs des travaux, des enseignants, des corps d'inspection, des animateurs de CLEE et du DAFPIC.

Ils peuvent être notamment membres des conseils d'administration des Lycées Professionnels (LP) ou des lycées généraux et technologiques (LGT) au titre des personnalités qualifiées.

La liste qualifiée des CET membres de l'AFDET Midi-Pyrénées, est adressée à chaque établissement scolaire (Collèges, Lycée des Métiers, LP....) par le Rectorat ou les DA-SEN

1. - Les Lycées des Métiers et les Lycées professionnels en général

En qualité d'expert, un groupe paritaire est constitué et se tient à disposition des proviseurs qui souhaitent conduire leur établissement sur le chemin de la labellisation des Lycées des Métiers

Un comité de pilotage « lycée des Métiers » est chargé notamment de suivre le respect des procédures de labellisation « Lycée des métiers » et de s'assurer du respect du cahier des charges.

L'AFDET Midi-Pyrénées et en particulier les CET et les professionnels qui en sont issus sont pressentis pour être membres de ce comité.

L'AFDET Midi-Pyrénées apporte également son concours en tant qu'expert et représentant du monde économique dans le cadre de l'animation et la promotion des filières de formation présentes dans ces établissements.

2 - Le développement de l'alternance sous statut scolaire

Les stages en entreprise et les Période de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) des CAP, BAC Pro et BTS, font partie intégrante de la formation professionnelle.

Par sa connaissance du milieu économique, l'AFDET Midi-Pyrénées veille à ce que les entreprises avec lesquelles elle est en relation, participent à l'accueil du jeune en cours de formation et à son insertion dans l'emploi à l'issue de cette dernière.

3 - Accompagnement à l'insertion professionnelle des jeunes

Dans le cadre de son action « préparation aux entretiens d'embauche », l'AFDET Midi-Pyrénées propose aux établissements de formation (LP, LTG et CFA) et plus particulièrement aux élèves en fin de cycle de formation professionnelle de CAP, MC, Bac Pro et BTS cette action conduite par des chefs d'entreprise, des directeurs des ressources humaines et des ingénieurs, majoritairement CET en vue d'apprécier et de conseiller, à partir de mises en situations, les lycéens, les apprentis et les étudiants à se présenter, communiquer et argumenter.

4 - Participation aux actions liées à l'esprit d'entreprendre

Développer l'esprit d'entreprendre au lycée et en CFA et plus largement aider les jeunes en formation professionnelle à construire des compétences d'entrepreneuriat est une axe investi par l'AFDET. Pour concrétiser son implication dans ce domaine, l'AFDET Midi-Pyrénées est en mesure de proposer des professionnels pour accompagner les projets du dispositif Schola Ingéniosa.

A ce titre, l'AFDET Midi-Pyrénées remettra un prix annuel « AFDET » à l'un des lauréats de création d'entreprise

5 - Actions d'accompagnement de la fonction tutorale.

Les CET membres de l'AFDET Midi-Pyrénées pourront en tant que de besoins participer à la définition d'un cahier des charges de la fonction tutorale en entreprise.

6 - Ouverture à l'international

L'AFDET Midi-Pyrénées prenant appui sur le projet national porté par l'AFDET peut aider à développer le dispositif de « professeur sans frontière » (PSF). Pour cela et en fonction des demandes, l'AFDET sollicitera les instances académiques pour repérer les enseignants susceptibles de s'inscrire dans un projet PSE.

L'AFDET Midi-Pyrénées encourage les élèves en formation professionnelle à s'ouvrir à des parcours de formation à l'international. Pour favoriser cette mobilité, et après étude du dossier présenté par l'établissement de formation, elle peut apporter un accompagnement à la réalisation de projets de mobilité européenne.

Article 5- Transferts de technologie et formation continue

1 – Les coopérations technologiques

L'AFDET Midi-Pyrénées, est associée aux travaux du Réseau des Entreprises et des Lycées pour l'Appui à l'Innovation Technologique en Midi-Pyrénées (R.E.L.A.I.T.- M.P.).

En concertation avec celui-ci, elle propose aux acteurs des lycées et des plates formes technologiques des interlocuteurs CET experts dans leur domaine.

2 - La formation professionnelle continue

Dans le cadre des formations professionnelles dispensées dans les GRETA, l'AFDET Midi-Pyrénées peut être sollicitée par ces structures afin de les mettre en relation avec les CET compétents adhérents à l'AFDET à titre de conseil pour la mise en place de certifications.

Article 6 – valorisation des acteurs de l'enseignement technique

Les professionnels adhérents de l'AFDET ainsi que les CET qui s'investissent dans les actions de valorisation de l'enseignement technique et plus particulièrement dans les actions conduites par l'AFDET Midi-Pyrénées doivent bénéficier de la reconnaissance de l'Education nationale. A ce titre l'AFDET Midi-Pyrénées fera des propositions annuelles de personnes particulièrement investies et actives sur le territoire académique, pour l'attribution de médailles de l'enseignement technique et d'accès ou de promotion dans les différents grades de l'ordre des palmes académiques.

Article 7 - Suivi des relations et de la mise en œuvre de l'accord

En application du présent accord, les parties concernées conviennent des actions de progrès à mettre en oeuvre conjointement pour contribuer à la réussite de tout ou partie des axes de cet accord.

Pour permettre à l'AFDET Midi-Pyrénées d'appliquer cet accord, l'académie de Toulouse, s'engage à lui communiquer annuellement :

la liste des contacts académiques (directions de l'académie et des DA-SEN),
le répertoire des établissements (EPL et collèges et lycées privés sous contrat d'association ainsi que le répertoire des Centres de Formation d'Apprentis,
la liste des enseignements des lycées publics et privés.

Les services académiques pourront être sollicités pour répondre à toute demande de l'AFDET Midi-Pyrénées concernant les évolutions annuelles des enseignements technologique et professionnel concernant l'affectation des élèves et les résultats aux examens.

Ces actions de progrès font l'objet d'un bilan académique établi annuellement par les partenaires concernés, réunis en groupe de suivi académique une fois par an à la date anniversaire de la signature de cet accord.

Ce bilan permet de capitaliser des résultats et d'identifier les actions prioritaires de l'année suivante.

Les actions de progrès mises en place dans le cadre du développement effectif de cet accord figurent en annexe.

Composition du groupe de suivi académique

Pour l'académie de Toulouse

- le Délégué Académique aux Formations Professionnelles Initiales et Continue ou son représentant
- le Chef du Service Académique d'Information et d'Orientation ou son représentant
- Un Inspecteur de l'Éducation Nationale (IEN-ET ou EG)
- Un Inspecteur Académique Inspecteur Pédagogique Régional (IA-IPR)

Pour l'AFDET Midi-Pyrénées

- Le Président de l'AFDET Midi-Pyrénées ou son représentant,
- Le Vice Président de l'AFDET Midi-Pyrénées ou son représentant,
- Le Secrétaire Général de l'AFDET Midi-Pyrénées
- Un représentant des Correspondants départementaux de l'AFDET Midi-Pyrénées

Article 8 - Durée de l'accord

Le présent accord prend effet à la date de sa signature. Il est conclu pour une durée de trois ans et est reconductible tacitement.

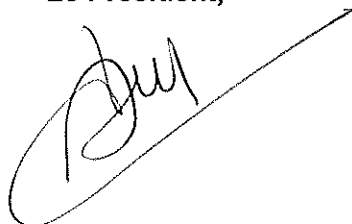
Il peut être modifié par avenant. Dans le cas où une des parties souhaiterait l'élargir ou le dénoncer, elle s'engage à manifester cette intention six mois avant la fin de l'année scolaire, par lettre recommandée avec avis de réception notifiée à l'autre partie.

Toutes les actions définies pour l'année scolaire en cours seront menées à leur terme pour ne pas pénaliser les jeunes concernés.

Fait à Toulouse en 3 exemplaires, le 18 février 2014

Pour l'AFDET

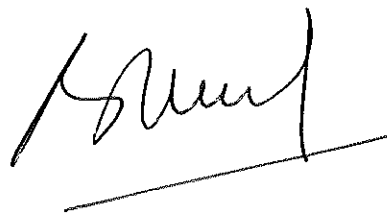
Le Président,



Etienne Bessac

Pour l'académie de Toulouse

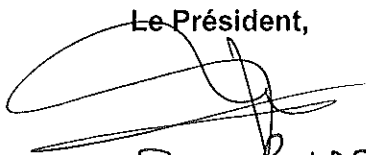
La rectrice chancelière des Universités,



Hélène Bernard

Pour l'AFDET Midi-Pyrénées

Le Président,



P.D. *Simon BRESSOLLES*
V-P.

Simon Bressolles

ANNEXE 1 – fiches actions

| |
|--|
| <u>Action de progrès n°1</u> Animation des CET |
| Mise en perspective Accompagnement et animation des CET au cours de la mandature. |
| Objectifs Proposer au DAFPIC des professionnels candidats à la fonction de CET et participer aux commissions de choix des candidatures, Donner aux CET au début de la mandature les informations et les outils nécessaires à la conduite des missions attribuées par le recteur, Participer en lien avec l'académie aux animations territoriales des CET |
| Services concernés AFDET MP et les correspondants départementaux Académie (DAFPIC, DEC, DA-SEN...) |
| Mise en œuvre Actions d'information et d'accompagnement à mettre en œuvre au cours de la mandature. |
| Critères d'évaluation Nombres d'actions Nombre de CET participants |
| Calendrier de travail Année scolaire / mandature |

Action de progrès n°2

Information pour l'Orientation

Mise en perspective :

L'AFDET Midi Pyrénées accompagne, à côté de l'Éducation nationale, les actions d'information pour l'Orientation

Objectifs :

Permettre un échange direct entre le professionnel, l'élève et sa famille, dans le cadre de l'information à l'orientation.

Services concernés :

L'AFDET Midi-Pyrénées.
Le Service Académique d'Information et d'Orientation (SAIO) et la DAFPIC

Mise en œuvre :

Participation aux diverses manifestations organisées dans le cadre de l'information à l'orientation : « Missions Itinérantes », Salon Info-Sup, Forum des Métiers et des Formations, « Schola Ingéniosa » : informations sur la création d'entreprise sur la préparation d'entretiens d'embauches et la recherche de stage à l'étranger ...

Critères d'évaluation :

Nombre de manifestations ayant bénéficié de la présence d'une personne adhérente et CET
Nombres d'intervention des CET dans les missions itinérantes

Calendrier de travail :

Action à réaliser tout au long de l'année scolaire.

Action de progrès n°3

Organisation administrative des examens

Mise en perspective

Faciliter l'implication des CET et leur engagement comme membres de jurys lors des examens.

Objectifs :

Accroître la participation des CET aux différents jurys d'examen en construisant et communiquant le calendrier suffisamment en amont de façon à permettre à chacun de s'organiser.

Participer à la mise en œuvre des Contrôles en Cours de Formation (CCF)

Services concernés :

L' AFDET Midi-Pyrénées et la DA-SEN de la Haute-Garonne

Pour le Rectorat de Toulouse, selon le diplôme :

Les Corps d'inspection et le Service des Examens.

Les lycées « centres d'examen » et les CFA pour l'évaluation en CCF

Mise en œuvre :

Participation des CET lors de la planification des épreuves des examens et des évaluations en CCF

Critères d'évaluation :

Nombre de CET ayant participé à l'élaboration des calendriers.

Nombre de CET présents lors des épreuves et des corrections par rapport au nombre de CET convoqués.

Nombre de CET ayant participé aux évaluations en CCF

Calendrier de travail :

Action à mettre en place au cours de l'année scolaire

Action de progrès n°4
Participation des CET, membres de l'AFDET, à la VAE

Mise en perspective

Le développement de la VAE nécessite la constitution de jurys spécifiques au même titre que les jurys constitués dans le cadre de la formation initiale.

Objectifs :

Accroître la participation des CET aux différents jurys mis en place tout au long de l'année dans le cadre de la VAE.

Participer en qualité «d'expert» en tant que de besoin aux phases d'entretiens individuels d'accompagnement dispensées par le DAVA de Toulouse et ses sites départementaux.

Services concernés :

L'AFDET Midi-Pyrénées, et les correspondants départementaux
Pour le Rectorat de Toulouse (ou les DA-SEN, selon le diplôme) :
Les Corps d'inspection et le Service des Examens.
Le Dispositif Académique de Validation des Acquis de l'Expérience.

Mise en œuvre :

Participation des CET aux jurys VAE. Le DAVA contacte le CET pour qu'il participe à l'entretien individuel d'accompagnement d'un candidat ou, à défaut, qu'il propose le nom d'un de ses collègues.

En revanche, tout CET souhaitant participer aux phases d'entretiens individuels d'accompagnement mises en place par le DAVA, peut proposer ses services au DAVA

Critères d'évaluation :

Nombre de sessions d'accompagnement réalisées.
Nombre de CET participant aux phases d'entretiens individuels d'accompagnement VAE».
Nombre de CET participant aux jurys VAE.

Calendrier de travail :

Action à réaliser sur l'année.

Action de progrès n°5

Participation de l'AFDET à la formation des jeunes et à la vie des Établissements

Mise en perspective

Dans le cadre de la mission de l'AFDET Midi-Pyrénées, développer la participation des membres de l'AFDET au sein des établissements

Objectifs

Renforcer les échanges entre l'École et l'Entreprise par la présence des membres dans les actions visant à favoriser l'insertion des jeunes.

Faciliter l'accompagnement des jeunes en stage en entreprise : principe du parrainage

Développer les contrats de partenariat,

Services concernés

L'AFDET Midi-Pyrénées et les correspondants départementaux.

Les branches professionnelles,

La mission académique école entreprise, et les Comités Locaux École Entreprise.

Mise en œuvre

Définition concrète de la mission du CET en représentation au sein des établissements, notamment pour la mise en œuvre du CCF.

Recensement des CET impliqués dans les missions conduites par l'AFDET

Identification des établissements où des actions prioritaires sont à mener.

Critères d'évaluation

Nombre de CET engagés dans les actions

Nombre de Conseils d'Administration où siège en qualité de personnel qualifié un ou plusieurs CET

Calendrier de travail

Action à réaliser sur l'année scolaire